

PROGRAMME D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE LA VIGNE AUX ROSES

APPEL À PROJETS « DÉMARCHE CULTURELLE » Ville de La Roche-sur-Yon

Date limite dépôt des dossiers : Vendredi 20 mars 2020

CAHIER DES CHARGES

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Régional de la Vigne aux Roses (2019 – 2024) porté par La Roche-sur-Yon Agglomération en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite développer une démarche culturelle destinée à faire émerger, à valoriser et à traduire en termes culturels et artistiques la parole des habitants et la mémoire collective de la Vigne-aux-Roses dans ce quartier en pleine mutation urbaine.

LE CONTEXTE

Le quartier de la Vigne aux Roses (1 152 habitants) fait l'objet d'un programme de rénovation ambitieux et devant permettre :

- l'amélioration du cadre de vie des habitants ;
- l'ouverture du quartier sur le reste du territoire de la Ville ;
- l'amélioration de la mixité sociale au sein des logements de ce quartier.

Ce programme, estimé à 35,6 Millions d'€ HT et étalé entre 2019 et 2024, est porté par La Roche-sur-Yon Agglomération et conduit par la Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Habitat, en partenariat avec l'Agence Nationale pour la rénovation Urbaine (ANRU).

Afin de rendre opérationnel ce programme, une convention regroupant l'ensemble des partenaires du projet et l'ANRU a été contractualisée le 24 septembre 2019 (avec un apport de près de 2 Millions d'€ de subventions de l'ANRU), engageant ces derniers dans la conduite des opérations du programme et de ses thématiques transversales.

LE RÔLE CLÉ DES HABITANTS DANS LE PROJET

Parmi les thématiques transversales à traiter, la question de la concertation et de la participation des habitants est essentielle. Pour ce faire, une instance de concertation, comptabilisant 34 membres et se réunissant tous les trimestres, a été créée en février 2017, « le Comité d'Accompagnement PRIR ». Ce comité constitue ainsi la principale instance de discussion, d'échanges et de co-construction autour du projet et de l'ensemble de ses thématiques transversales.

UN PROJET DE GESTION

En parallèle des travaux de rénovation du quartier, la mise en œuvre d'un « projet de gestion urbaine et sociale de proximité » (GUSP) déclinera des actions permettant d'améliorer la gestion globale du quartier de la Vigne aux Roses, le cadre de vie des habitants et le vivre ensemble (obligation contractuelle fixée par l'ANRU).

A cet effet, la Ville de La Roche-sur-Yon a validé un programme « d'actions sur l'histoire et la mémoire du quartier » qui s'appuiera sur la parole et la mémoire des habitants du quartier afin d'en proposer des déclinaisons culturelles et artistiques.

C'est dans ce cadre que cet appel à projets est proposé.

LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE CULTURELLE

- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants ;
- Accompagner la mutation urbaine progressive du quartier ;
- Développer le vivre ensemble dans le quartier.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet proposé pourra être développé autour des axes suivants :

- Proposer des temps d'échanges réguliers avec les services référents de la Ville de La Roche-sur-Yon (chef de projet PRIR, Direction Vie des Quartiers et Direction des affaires culturelles), Vendée Habitat, les acteurs institutionnels du quartier et les membres du comité d'accompagnement PRIR ;
- Placer la participation des habitants du quartier au cœur des projets proposés ;
- Prendre en compte la diversité culturelle des populations habitant le quartier ;
- Initier des projets qui valorisent la mémoire collective des habitants et l'histoire de la Vigne aux Roses et qui accompagnent les transformations urbaines en cours.

A ce titre, les porteurs de projets proposeront une démarche cohérente et évolutive sur 4 ans, de 2020 à 2023.

ORGANISATION DE L'APPEL A PROJETS

Contenu du dossier à remettre :

- Présentation de la structure porteuse du projet (plaquette de présentation, références, etc.) ;
- Présentation du (ou des) projet(s) culturel(s) proposés (contenu, méthode, illustrations, chiffrage) ;
- Présentation des personnes affectées à la mise en œuvre du projet (joindre CV).

Dépôt des dossiers :

Les dossiers devront être déposés ou adressés par voie postale à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles
Le Cyel – 10 rue Salvador Allende
BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon cedex

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 20 mars 2020 avant 17h00

Conditions pour obtenir des renseignements :

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Andy GOLDING
Direction Aménagement et Urbanisme
andy.golding@larochesuryon.fr
02.51.47.45.28

Notations des dossiers : Les dossiers reçus seront soumis à des notations établies sur la base des critères suivants :

- Projet(s) proposé(s) et méthodologie employée ;
- Moyens humains et qualifications de l'équipe.

Auditions : Les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes seront auditionnés afin de choisir le meilleur dossier. Ces auditions seront notées sur la base des critères suivants :

- Connaissance du contexte local de la politique de la ville et du quartier de la Vigne aux Roses ;
- Capacité à proposer une diversité d'actions et de supports.

CONDITIONS D'EXECUTION DU PROJET

Durée : cette « démarche culturelle » s'étalera sur la majeure partie du projet, de 2020 à 2023, soit 4 années. Cette période permettra ainsi une réelle continuité des actions réalisées et une progressivité de la réflexion.

Réunion de lancement : Une rencontre « de lancement » sera organisée avant l'été 2020, en présence de l'ensemble des référents et représentants des services concernés. Ce temps permettra de présenter plus concrètement le projet et d'en identifier les différents référents.

Conditions financières : Le budget disponible est celui fixé par la Ville de La Roche-sur-Yon dans la maquette financière du projet et s'élève à 88 336 € HT. Ce budget, étalé sur les 4 années de cette démarche, intégrera l'ensemble des dépenses afférentes à la conduite de la démarche (rémunération, taxes, charges et cotisations....). Pour l'année 2020, le montant du budget alloué est fixé à 15 000 € HT.

Cadre juridique : une convention spécifiant les engagements respectifs de la Ville de La Roche-sur-Yon et de l'opérateur sera établie.

Suivi / Evaluation : un suivi et une évaluation de la démarche seront réalisés, sur des périodicités définies ultérieurement.